

## PROCES-VERBAL

de la séance du 11 octobre 2021, 19h00,  
à l'Aula du Collège du Clos (3<sup>ème</sup> étage), Vevey

<b>Présidente :</b>	Mme Willommet	Laurie
<b>Présent-e-s :</b>	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Bruno
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme (jusqu'à 21h30)
	Mme Diaz	Tania (dès 19h30)
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	M. Groslimond	Valentin
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Méry	Edouard
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Römer	Karine
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicolaz	Myriam

**Excusé-e-s :** ---

**Absent-e-s :** ---

### Ordre du jour

1. Liste de présence
2. Validation de l'ordre du jour
3. Validation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021
4. Tour de table – Présentation individuelle des membres
5. Informations de la Présidente
  - 5.1. Désignation du-de la vice-président-e et du-de la secrétaire
  - 5.2. Tableau de suivi
6. Informations du quart professionnel
  - 6.1. Etablissement primaire (EP)
    - 6.1.1. Durabilité : projets de l'EP
  - 6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)
  - 6.3. Congé aux élèves veveysans de l'EP et de l'EPS :
    - 6.3.1. Mardi après-midi de la Foire de Saint-Martin (annulée), soit le 9 novembre 2021
    - 6.3.2. Mercredi matin avant l'Ascension, soit le mercredi 25 mai 2022

## **7. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport**

- 7.1. Camps scolaires – Chalet La Cheneau
- 7.2. Rénovation du bâti scolaire

## **8. Informations du quart parents**

- 8.1. Déplacements entre les bâtiments pour les 7P (EPS)
- 8.2. Prise en compte de la localisation de l'élève pour l'enclassement (Galeries/Avion - EPS)
- 8.3. Recours aux patrouilleurs pour la sécurisation des axes routiers
- 8.4. Dates des ECR 2022 (prévues à la rentrée des vacances de Pâques)
- 8.5. Partenariat UAPE/école pour la gestion des élèves en difficulté notamment dans le cadre du concept 360°
- 8.6. Charte d'utilisation des jeux vidéo à la bibliothèque
- 8.7. Infirmières scolaires
- 8.8. Team-Up
- 8.9. Cours intensifs de français
- 8.10. OCOM

## **9. Informations du quart politique**

## **10. Informations du quart société civile**

## **11. Divers et propositions individuelles**

---

### **1. Liste de présence**

Mme Willommet, Présidente, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Elle les remercie de bien vouloir signer la liste de présence et apporte une précision d'ordre sanitaire en priant les membres de garder le masque sauf lorsqu'ils prennent la parole. Mme Fawer demande également que les personnes se présentent au début de leur intervention : la séance étant enregistrée, cela sera utile pour la retranscription dans le procès-verbal.

### **2. Validation de l'ordre du jour**

La Présidente propose d'intervertir les points 4 et 5 afin de faire d'abord un tour de table qui permette aux membres de se présenter brièvement. Mme Willommet demande si l'un des quarts souhaite aborder d'autres points que ceux figurant dans l'ordre du jour. Au nom du quart parents, M. Jouhaud précise qu'il souhaite les ajouts concernant les sujets suivants : infirmières scolaires, Team-Up, cours intensifs de français et OCOM. Mme Willommet propose donc de les traiter comme suit :

- 8.7. Infirmières scolaires
- 8.8. Team-Up
- 8.9. Cours intensifs de français
- 8.10. OCOM

M. Waser souhaite que la question du tableau de suivi soit également traitée. Mme Willommet propose de passer ce sujet en revue au point 5.2.

Mme Berrocal demande quelques précisions concernant le fonctionnement du CETV. Mme Fawer répond qu'en principe les 4 quarts sont sollicités pour établir l'ordre du jour. L'ordre du jour étant déjà assez conséquent pour cette première séance, seuls les quarts parents et professionnels ont été approchés. Pour les prochaines séances tous les quarts seront donc contactés quelques semaines avant la séance afin d'établir l'ordre du jour. Le présent ordre du jour est validé avec les ajouts précités.

Mme Simonin estime que les séances de 4 heures ne sont pas des plus efficaces. Mme Fawer la rejoint sur ce point et propose que les séances aient lieu plus fréquemment avec des ordres du jour plus restreints. Mme Pilet précise que la durée des dernières séances et la longueur des procès-verbaux sont également la conséquence de la crise sanitaire car la fréquence des réunions a de ce fait diminué de moitié (2 au lieu de 4 par an).

### **3. Validation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021**

Le procès-verbal est accepté sans modification.

#### 4. Tour de table – Présentation individuelle des membres

Les membres du CETV se présentent brièvement. La liste des membres sera jointe au présent procès-verbal.

#### 5. Informations de la Présidente

##### 5.1. Désignation du/de la vice-président-e et du/de la secrétaire

Mme Berrocal est nommée vice-présidente. Mme Pilet est désignée secrétaire. Mme Willommet les remercie.

##### 5.2. Tableau de suivi

Le tableau de suivi, établi suite à la rencontre avec les élèves, est passé en revue. Mme Fawer précise qu'il ne mentionne que les points encore en cours ou en attente. Les poubelles de tri sélectif sont une demande récurrente de la part du Conseil des élèves. Mme Fawer interroge M. Dragone, non pas en qualité de représentant du quart société civile mais en sa qualité de collaborateur de la Ville. Il répond que suite à une interpellation au sein du Conseil communal, des offres ont été demandées afin d'installer ce matériel dans toutes les cours d'école. Les coûts étant élevés (environ CHF 50'000.-), l'option des poubelles sur chariot a été avancée. Une mise en place de ce projet avant la fin de l'année 2022 lui semble envisageable, en précisant cependant que l'achat dépendra de la validation du budget communal qui est en cours d'élaboration.

M. Bonafonte propose d'associer une dimension pédagogique au tri sélectif. Mme Saillely informe que ce type de sensibilisation est déjà en cours auprès des élèves. Mme Simonin confirme qu'il y a plusieurs cours durant l'année sur le sujet mais elle déplore le manque de moyens mis à disposition. Elle cite l'exemple des déchets lorsque les enfants mangent sur place et qu'ensuite ils n'ont pas la possibilité de les mettre au compost. Mme Fawer s'engage à collaborer étroitement avec le service Bâtiment, gérance et énergie (BAT anciennement DAIE) pour faire avancer ce projet. Elle fera également le nécessaire pour que l'exercice soit fait à La Cheneau par les enfants comme par les professionnels.

Mme Waser propose de travailler par commission pour le suivi du tableau puis de faire remonter les informations aux élèves car cela prendrait trop de temps de passer tous les points en revue ce soir. Mme Willommet interroge sur le fonctionnement du CETV par le passé. Mme Fawer indique que le Conseil d'établissement a travaillé par commission dans le cadre du projet de rénovation du bâti scolaire. Dans un premier temps, elle propose que le secteur éducation réunisse les informations nécessaires quant aux délais de réalisations des projets. Le tableau sera ainsi complété avec ces indications et transmis aux membres. Par la suite, le CETV pourra définir des sujets à traiter prioritairement. M. Waser cite également l'exemple de la mise en place d'un prix pour récompenser les élèves en fin d'année. Ce point pourrait également être examiné par le biais d'une commission. Mme Simonin s'engage à faire une nouvelle proposition à ce sujet. Elle la transmettra directement à la Présidente par courriel.

Mme Römer, M. Bonafonte et M. Waser indiquent qu'il est très important de faire un retour aux délégués de classe. Mme Pilet précise que le tableau est transmis à Mme Jeanique Krailliger, enseignante en charge des délégués des élèves. Son rôle est de faire justement un retour aux élèves. Mme Willommet indique qu'elle a eu de bons échos concernant les rencontres avec les élèves. Elle en souligne l'importance et sa volonté de reconduire l'exercice, soit sur place, au sein des établissements, soit comme par le passé à l'Hôtel de Ville, ce qui peut être plus impressionnant pour les délégués ou alors encore en alternance comme cela a été proposé. Il faudra définir la meilleure période pour organiser ces rencontres. L'idéal serait que chaque quart soit représenté lors de ces échanges. Concernant la création de commissions, Mme Willommet transmettra une proposition de fonctionnement par courriel.

Mmes Fawer et Willommet présentent aux membres une possibilité de journée d'étude au sein de l'Université de Fribourg sur la thématique actuelle « *Éducation à la parentalité. Parents normés ou parents différents ?* ». Le coût de cette journée est de CHF 150.-, il pourrait être financé par le biais du budget du CETV pour 1 ou 2 personnes par quart. Les informations seront transmises aux membres rapidement par courriel.

## **6. Informations du quart professionnel**

### **6.1. Etablissement primaire (EP)**

#### **6.1.1. Durabilité : projets de l'EP**

Mme Ferrari informe que l'établissement primaire va nommer l'an prochain un référent concernant la durabilité. Son cahier des charges sera assez conséquent. Elle souhaiterait mettre en place un label durabilité et va prendre contact avec Mme Saillely pour que ce projet soit mené conjointement, en fixant des objectifs clairs et une ligne de conduite. Elle remercie le secteur éducation de l'excellente collaboration mise en place dans le cadre du programme « Ecole dans la nature ». Elle cite le canapé forestier ainsi qu'un camp nommé « Nuit à la belle étoile » qui a eu lieu à la fin du mois de septembre aux Monts-de-Corsier, sur la parcelle de la Ville. Mme Ferrari est consciente que l'aspect durabilité de ce projet pilote peut être amélioré mais elle a constaté le bien-être des élèves sur place. Elle estime que le test est concluant, elle espère que ce type de projet obtiendra le soutien du CETV et du Conseil communal. Le retour des parents est également excellent. Certains d'entre eux ont indiqué le souhait d'acquérir des chaussures de marche et des lampes frontales pour vivre plus souvent des expériences en pleine nature avec leurs enfants.

La rentrée s'est bien déroulée avec 59 classes dont 2 classes d'enseignement spécialisé pour un total de 1'070 élèves. Pas de problème à signaler sauf au collège de la Veveyse où des incivilités ont eu lieu et une bagarre entre parents devant les élèves. Les parents ont été convoqués afin de désamorcer la situation avec la collaboration de M. Emery, chargé de prévention à Police Riviera.

### **6.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)**

Pour Mme Saillely, il s'agit de sa première rentrée à Vevey. Avec 51 classes et un total de 970 élèves, elle rapporte être satisfaite de pouvoir faire une rentrée dans des conditions quasi normales d'enseignement, notamment pour la pratique du chant. Elle précise qu'en principe le Chœur Smile pourra se produire en mars prochain à Montreux. Elle relève également le fait que les élèves ont pu partir en camp dans le Jura dans d'excellentes conditions d'accueil. Elle informe de l'ouverture d'un groupe pour enfants à haut potentiel et de l'ouverture d'une classe flexible pour des 8P. Une enseignante du secondaire est également intéressée par ce type d'enseignement. Mme Saillely va réfléchir aux possibilités de mise en place. Elle remercie M. Calhas qui est le référent en matière de prévention contre le harcèlement scolaire.

Concernant le concept de durabilité, elle informe que son établissement doit nommer un responsable de projet. Elle précise également qu'un CAS (Certificate of Advanced Studies) est mis en place à la HEP (Haute Ecole Pédagogique) pour cette formation spécifique. Mme Willommet propose d'inviter ultérieurement la ou les personnes en charge de la durabilité.

### **6.3. Congé aux élèves veveysans de l'EP et de l'EPS**

#### **6.3.1. Mardi après-midi de la Foire de Saint-Martin, soit le 9 novembre 2021**

Un échange de point de vue intervient. M. Bonafonte demande pourquoi associer un congé à une fête annulée. M. Jouhaud précise que le règlement du CETV permet aux membres d'accorder 2 demi-journées de congé aux élèves. Mme Willommet donne lecture du règlement et précise qu'il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation. M. Christen indique que la foire de la Saint-Martin aura lieu sous une autre forme. Il déplore la communication un peu biaisée cette année. Mme Roy propose que cette demi-journée soit accordée pendant le Festival Image et précise qu'il s'agirait d'un congé culturel. M. Groslimond est d'avis que puisqu'il n'y a pas de foire ou du moins puisque la manifestation se termine à 14h00, le congé ne soit pas accordé.

#### **6.3.2. Mercredi matin avant l'Ascension, soit le mercredi 25 mai 2022**

Mme Simonin précise qu'il n'y a que peu d'élèves qui profitent de ce congé. Elle souhaite qu'il soit précisé aux parents qu'il ne s'agit pas d'un acquis. Mme Diaz demande comment font les parents pour s'organiser pour ces demi-journées de congé. Elle interroge sur les possibilités d'accueil de l'UAPE. Mme Fawer répond que les UAPE ne peuvent pas prendre en charge les enfants pour ces congés exceptionnels.

Mme Willommet propose de passer au vote.

Pour la Foire la Saint-Martin, le CETV refuse à la majorité. Le congé de l'Ascension est également refusé à une faible majorité. Mme Fawer propose que le Conseil d'établissement écrive aux Etablissements pour donner une réponse officielle. Mme Simonin craint que cette décision soit mal perçue par les élèves et le corps enseignant. M. Calhas pense que cette décision sera relativement bien accueillie par ses collègues car elle leur donnera un peu plus de temps pour faire passer les dernières évaluations.

## **7. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport (FAM anciennement DJEFS)**

### **7.1. Camps scolaires – Chalet La Cheneau**

L'information du Canton concernant la réouverture des camps avec hébergement est arrivée tardivement durant l'été avec une jauge fixée à 20 enfants au maximum pour La Cheneau. Mme Fawer informe que le secteur éducation a mis en place les mesures nécessaires pour permettre la réouverture du chalet le 6 septembre 2021 en respectant les normes sanitaires et les horaires de travail des collaborateurs sur place. Pour pallier l'absence de l'animateur-intendant, Mme Fellay, responsable de secteur, et Mme Fawer ont assuré l'encadrement sur place de l'équipe lors des deux premières semaines de camp. Cette immersion leur a permis d'évaluer le fonctionnement. Un intendant ad interim a été engagé depuis le 13 septembre. Elle informe que les camps polysports Jeunesse+Sport sont remplacés par des activités sportives qui ne nécessitent pas de brevet J+S.

Mme Roy indique que les enseignants qui doivent faire du 24h/24h sont plus réticents à monter à Château-d'Oex. Mme Fawer indique qu'il y a toujours du personnel au Chalet la journée pour soutenir les enseignants avec la présence d'un collaborateur également la nuit ; l'enseignant ne devrait donc pas faire du 24h/24h. Mme Willommet suggère que cette question soit reprise dans le cadre de l'organisation de La Cheneau.

Mme Berrocal propose qu'une communication soit faite auprès des enseignants pour clarifier la question des horaires et des responsabilités. Mme Fawer estime que le cadre est clair actuellement et précise qu'il y a toujours un accompagnant dans le car et plusieurs collaborateurs du secteur éducation sur place (*complément au PV : les enseignants reçoivent avant leur séjour à la Cheneau un document du secteur éducation qui précise clairement l'organisation des camps et les responsabilités de chacun*).

### **7.2. Rénovation du bâti scolaire**

Mme Fawer rappelle que le collège de La Veveysse a été récemment rénové et qu'une planification pour la rénovation du bâti scolaire veveysan est en cours d'élaboration. Il s'agit d'une priorité pour la Municipalité et l'un des grands enjeux de cette nouvelle législature.

Mme Fawer informe brièvement du projet sur la parcelle communale aux Monts-de-Corsier où s'est déroulé le camp à la belle étoile. L'idée à terme est de créer un environnement qui permette aux écoliers d'y passer une ou deux nuits et à la population veveysanne d'expérimenter un court séjour. Une rencontre avec le Bureau technique intercommunal des communes de Corsier, Corseaux, Chardonne et Jongny est prochainement prévue. Plusieurs partenariats sont envisagés dont un avec PermaRiviera. M. Bonafonte estime que cette collaboration serait très intéressante compte tenu du fait qu'il s'agit d'une priorité au sein des écoles et au sein de la population veveysanne. Il s'interroge par contre sur le bien-fondé d'un canapé forestier dans un lieu aussi éloigné. Mme Fawer précise qu'il ne s'agit pas d'un canapé forestier mais d'un lieu où un refuge pourrait être construit. Le canapé forestier actuel situé aux Toveires sera inaccessible pendant un an en raison de travaux sur la parcelle pour une centrale hydroélectrique ; le secteur éducation cherche en remplacement un lieu assez proche pour que les élèves puissent s'y rendre à pied selon le souhait des Etablissements. Jusqu'à la création de ce nouveau canapé, les déplacements en bus à celui du Mont-Pèlerin seront financés par la Ville.

## **8. Informations du quart parents**

### **8.1. Déplacements entre les bâtiments pour les 7P**

M. Jouhaud indique que les points proposés par le quart parents sont des sujets qui ont été relevés par des parents lors de l'Assemblée générale des parents d'élèves qui s'est tenue le 27 septembre dernier et lors de laquelle les représentants ont été élus ou réélus. Lors de cette soirée plusieurs parents ont exprimé leurs préoccupations concernant les déplacements entre les collèges pour les différentes activités.

Les séances d'informations aux parents n'ayant pas eu lieu en raison de la pandémie, le quart parents suggère qu'elles soient organisées en 2022 pour préparer la rentrée des 7P. Lors des travaux de préparation de la Fête des vigneron, des trajets ont été matérialisés sur le sol. M. Jouhaud suggère cette piste d'exploration, par exemple sous forme de pictogrammes ou autres.

### **8.2. Prise en compte de la localisation de l'élève pour l'enclassement (Galeries/Aviron-EPS).**

M. Jouhaud remonte la remarque d'une maman qui regrette l'enclassement de son enfant en 7P à l'Aviron au lieu du Clos qui est plus proche de son domicile. M. Jouhaud est conscient de la difficulté des enclassements. Mme Saillely relève également la complexité de la création de classes où il faut tenir compte de l'équilibre filles-garçons, des camaraderies, de l'équilibre pédagogique. Elle rappelle la pesée des intérêts individuels et collectifs.

### **8.3. Recours aux patrouilleurs pour la sécurisation des axes routiers**

Le quart parents souhaite savoir si la sécurisation des axes routiers pourrait être assurée par des patrouilleurs à l'instar de ce qui se fait à Lausanne. Mme Fawer répond que cette question a été soulevée lorsque des travaux ont été effectués à la rue du Clos. A cette occasion, l'Association Sécurité Riviera a été contactée pour assumer cette surveillance mais cela nécessite de renégocier la convention avec la Ville, chose qui n'est pas envisagée. Concernant l'engagement de patrouilleurs par la Ville, une analyse du coût est nécessaire. Mme Fawer indique qu'un projet est en cours pour identifier les lieux dangereux et la modification des vitesses aux abords des écoles (idéalement 20 km/h au lieu de 30 km/h). Elle indique qu'un plan de mobilité scolaire pourrait répondre à cette thématique. Mme Willommet précise qu'un poste a été créé au sein du service de l'urbanisme et de la mobilité et un nouveau collaborateur engagé au service de la mobilité. M. Christen attire l'attention sur la problématique des chantiers qui devraient ralentir la circulation mais qui *in fine* accroissent le danger. Mme Saillely précise que l'enjeu de sécurité est majeur, cela devrait être un réel point de vigilance qui pourrait être travaillé et anticipé avec les élèves lors de la transition entre la 6P et 7P.

### **8.4. Dates des ECR 2022 (prévues à la rentrée des vacances de Pâques)**

Concernant les ECR (évaluations et épreuves cantonales de référence) organisées directement après les vacances de Pâques, M. Jouhaud relève qu'il y a deux points de vue : certains parents pensent qu'il s'agit d'un avantage car cela permet de réviser et d'autres que les enfants sont pris directement au dépourvu après les vacances. Mme Saillely répond que l'organisation des épreuves à cette date est fréquente et que le calendrier du deuxième semestre est cours. Mme Saillely et M. Calhas indiquent par ailleurs que la matière des ECR est beaucoup travaillée entre les relâches et Pâques. Dans le cas des orientations, Mme Saillely mentionne que les ECR pèsent seulement pour une partie de la note. Mme Focking ne partage pas cet avis et regrette le calendrier de passation des ECR 2022.

Tout en ayant conscience que cela est du ressort du Canton, Mme Willommet propose, s'il y a une majorité au sein du CETV, d'écrire à la DGEO éventuellement avec copie aux autres CET. Mme Saillely donne les explications concernant les différentes échéances et indique qu'il y a plusieurs tests à mettre en place et qu'il faut également prévoir les rattrapages. M. Méry souligne que les enfants ont beaucoup souffert de la pandémie ; il espère que le Conseil d'établissement soutiendra cette lettre. Mme Fawer propose que le quart parents fasse un projet de lettre que le secrétariat du CETV transmettra ensuite pour approbation, par voie de circulation, à l'ensemble des membres. La Présidente demande aux membres de voter. La majorité est favorable à l'envoi de cette lettre dont le projet sera rédigé par le quart parent.

### **8.5. Partenariat UAPE/école pour la gestion des élèves en difficulté notamment dans le cadre du concept 360°**

Un membre relève la question d'une mère d'élève, éducatrice au sein d'une UAPE, concernant la collaboration entre les UAPE et les écoles et des enfants ou des familles en difficulté. Elle indiquait qu'un grand nombre d'éléments pourraient être relevés et transmis pour le bien de l'enfant. Mme Ferrari indique que les professionnels des UAPE sont les bienvenus dans les réseaux. Elle cite l'exemple d'un réseau où il s'agissait de rétablir le lien avec la famille ; dans ce cas précis la situation est complexe ; selon elle, chaque demande devrait être évaluée et soupesée. M. Jouhaud demande qui sont les personnes qui doivent être présentes lors du réseau. Mme Ferrari répond que cela peut concerner des éducateurs, des pédiatres, des logopédistes, des psychologues ou autres professionnels mais dans tous les cas la présence des professionnels intervient avec l'accord des parents.

Mme Roy estime que ces réseaux sont très importants mais qu'il faut tenir compte de la protection des données personnelles des enfants et des parents. M. Jouhaud demande si les parents sont informés de la possibilité d'impliquer certains professionnels. Mme Ferrari répond que ce n'est pas forcément toujours le cas. M. Waser suggère une mention dans les formulaires d'inscription auprès des UAPE et interroge Mme Fawer concernant sa position. Mme Roy répond qu'il faut respecter le rôle des parents et protéger l'enfant car ce dernier n'appartient pas à l'Etat. Mme Fawer confirme qu'il faut tenir compte de règles de protection des données personnelles, même si par ailleurs les demandes des éducateurs sont comprises. Elle confirme qu'il n'y aura pas d'intervention sans la demande expresse des parents. Elle précise qu'un grand nombre de professionnels de la Ville peuvent également être impliqués dans ce type de situation : éducateurs, animateurs, conseillères sociales école-famille. Mme Roy propose de créer dans les nouveaux bâtiments des espaces de collaboration entre les UAPE et les écoles. Mme Simonin précise que c'est plus perméable au secondaire car les parents ont acquis une certaine pratique. Les parents voient plus facilement les avantages de ces réseaux.

#### **8.6. Charte d'utilisation des jeux vidéo à la bibliothèque**

M. Jouhaud évoque la remarque d'une mère d'élèves qui regrettait d'avoir signé le règlement de l'espace Pixel car cela donne accès à l'utilisation des jeux vidéo. Mme Focking propose de clarifier ce règlement en stipulant que les parents donnent leur accord pour l'utilisation de jeux vidéo et non uniquement pour accéder à l'espace Pixel. Mme Fawer propose de faire le nécessaire auprès de la bibliothèque municipale mais souhaiterait que le quart parents lui fasse parvenir les modifications souhaitées.

#### **8.7. Prise en charge par l'infirmière scolaire**

Le quart parents demande quelques précisions sur le rôle de l'infirmière scolaire car il y a eu plusieurs cas où une intervention aurait été souhaitée mais où la professionnelle n'était pas présente et/ou joignable. Mme Ferrari informe qu'aucun établissement veveysan n'a une infirmière scolaire à plein temps mais que tous les enseignants ont son numéro. Pour l'établissement primaire, son bureau se trouve au collège de la Veveyse. Du fait que les infirmières ne peuvent pas médicamer les enfants, les parents sont en principe appelés immédiatement en cas d'urgence. Les soins légers tels que désinfection des plaies, pose de sparadraps, etc. sont assurés par les enseignants.

M. Méry s'interroge sur le rôle des infirmières si elles ne prennent pas en charge la bobologie. En cas de détresse sociale, c'est l'enseignante qui fait le lien. Mme Saillely indique que le cahier des charges des infirmières est méconnu. Il y a un travail très important en primaire. Elles assurent le suivi des élèves à besoins particuliers et rencontrent toutes les familles. Elle cite l'exemple d'une jeune fille qui ne souhaitait plus aller à la piscine ; dans ce cas l'infirmière est intervenue auprès de la famille pour résoudre le problème. M. Méry remercie pour ces précisions mais regrette le manque d'information aux parents sur le rôle de ces professionnelles. Mme Saillely pense que l'on peut toujours s'améliorer en termes de communication.

Mme Simonin précise que les élèves sont au courant car l'infirmière avec le médecin scolaire passe dans les classes en début de 7P et de 9P pour expliquer leurs domaines de compétence. Par exemple dans les cas des élèves diabétiques ou épileptiques, l'infirmière rencontre toute l'équipe pédagogique pour expliquer la situation et les mesures à prendre. Mme Willommet propose de joindre le document de présentation du rôle des infirmières au présent procès-verbal<sup>1</sup>. Mme Parrennes précise que la présentation aux enfants se fait aussi régulièrement pour les élèves de 1-2P et que l'infirmière scolaire est facilement atteignable par mail pour convenir d'un rendez-vous.

#### **8.8. Team-Up**

Le quart parents souhaite une clarification sur l'utilisation de Team-Up. Mme Saillely répond que son utilisation a été examinée au sein de son établissement. Pour les 7-8P, les enseignants ont choisi de responsabiliser les élèves et de continuer à utiliser l'agenda. Pour les élèves plus âgés, c'est plus nuancé car la moitié des enseignants souhaite poursuivre son utilisation et l'autre pas. Mme Saillely a lancé la réflexion et a approché d'autres établissements pour savoir ce qui se faisait ailleurs. Mme Focking suggère de clarifier les accès lorsque la direction d'établissement aura déterminé la poursuite ou non de l'utilisation de Team-up.

---

<sup>1</sup> Le Service propose aux membres intéressés de consulter à cet effet le site : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

### **8.9. Cours intensifs de français (CIF)**

M. Jouhaud souhaite connaître le fonctionnement des cours intensifs de français dispensés durant les horaires scolaires et obtenir des précisions sur les informations transmises aux parents. Mme Ferrari précise que ce sont les élèves allophones de 1 et 2 P qui peuvent bénéficier de ces cours. Mme Roy confirme que les enseignants transmettent les informations aux parents lors de la rentrée scolaire. Mme Parrennes confirme que l'enseignante de CIF informe les parents par écrit. Pour les élèves plus âgés (9 à 11S), Mme Simonin précise que les élèves sont pris en charge dans des classes d'accueil et des aménagements sont prévus lors des tests et des examens ; un dictionnaire bilingue leur est mis à disposition jusqu'à la fin de la scolarité.

### **8.10. OCOM (Options de compétences orientées métiers)**

Compte tenu de l'heure, M. Jouhaud propose de traiter le sujet lors de la prochaine séance.

### **9. Informations du quart politique**

R.A.S.

### **10. Informations du quart société civile**

M. Waser remercie les écoles de Vevey pour l'organisation de la sortie au VIFFF (Vevey International Funny Film Festival) qui a permis à environ 1'000 élèves d'assister à une projection. Il adresse également des remerciements au nom de la Lanterne magique pour la distribution des brochures. Environ 220 élèves sont inscrits cette année ; ils ont pu assister récemment à la projection de « La Mécano de la Générale », film muet en noir et blanc, réalisé en 1926 par Buster Keaton. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les enfants ont suivi attentivement cette projection durant 1 heure et demie.

### **11. Divers et propositions individuelles**

M. Calhas mentionne la difficulté à recruter un cuisinier pour les camps dans le Jura. Il a fait l'exercice à 2 reprises en l'espace de 4 ans et c'est la deuxième fois qu'il se trouve en difficulté à une semaine du départ. Il souhaite que Mme Fawer clarifie la situation concernant le statut du cuisinier. S'agit-il d'un auxiliaire engagé par la Ville ou doit-il être engagé directement par l'enseignant. Il précise qu'il est difficile pour les enseignants de trouver du personnel qualifié pour élaborer des menus pour des groupes. Mme Fawer répond que l'engagement se fait par la Ville, sur proposition de l'enseignant. Le défraiement comme la finance relative à la demande de casier judiciaire sont assurés par le secteur éducation. Il y a parfois des cuisiniers bénévoles mais généralement il s'agit d'auxiliaires engagés par la Ville qui reçoivent un défraiement de l'ordre de CHF 1'000.- par semaine. Elle précise qu'à sa connaissance l'école n'est pas en mesure d'engager directement du personnel pour ce type d'activité. Mme Simonin indique qu'auparavant le rôle du cuisinier était endossé par un enseignant du secondaire et qu'il en profitait pour organiser des activités en cuisine. M. Calhas s'interroge sur les qualifications demandées à cet accompagnant car il y a des situations spécifiques avec des élèves qui doivent suivre des régimes alimentaires en raison d'allergies. Mme Saillely abonde dans le même sens et pense que tout le monde n'a pas la compétence pour préparer des repas pour toute une classe. M. Calhas regrette la complexité de cette organisation et précise que c'est une source d'angoisse pour lui et ses collègues de commencer l'année scolaire avec toutes ces contraintes organisationnelles.

Mme Fawer indique qu'une alternative serait des camps « tout inclus » dont le coût serait toutefois largement supérieur au budget actuel. C'est un choix que la Ville devra faire. Mme Saillely tient à préciser que ses collaborateurs font preuve d'un grand enthousiasme et que c'est son rôle d'essayer de les aider au mieux pour trouver des solutions. Mmes Willommet et Saillely proposent la mise en place d'une liste de cuisiniers agréés par le secteur éducation. Mme Fawer confirme qu'elle demandera à son équipe d'établir cette liste. Mme Parrennes propose d'ajouter les coordonnées d'un ami cuisinier à la liste précitée. Mme Fawer l'y encourage mais précise qu'il s'agit d'un travail uniquement pour les deux semaines de camps dans le Jura, organisés en début d'année scolaire. Elle incite donc ce Monsieur à proposer ses services au secteur éducation pour l'an prochain.

Suite au refus par le Conseil communal du crédit pour équiper les classes d'écrans numériques, un feedback sur la stratégie numérique est demandé à Mme Willommet. La Présidente confirme qu'elle portera ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.



M. Jouhaud remercie la Ville et les établissements pour la diffusion aux élèves de l'anthologie de la poésie.

M. Méry mentionne la présence de dealers aux abords de la gare. Il sait que le problème est complexe et qu'il n'y pas de solution miracle. Bien que tout ne soit pas du ressort communal, Mme Willommet précise que la situation est prise très au sérieux par la Municipalité et par ASR. Tout est mis en œuvre pour améliorer la sécurité et régler au mieux ce problème. M. Méry indique qu'il est très important de faire remonter l'information à la police pour agir, en particulier les personnes qui auraient été alpaguées par les dealers.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 17 janvier 2022 à 19h00 à l'Aula du Collège du Clos.**

Compte tenu des ressources et de l'emploi du temps de tous les membres, il paraît ambitieux d'organiser 6 ou 7 séances du CETV par an. Mme Fawer propose de trouver environ 4 ou 5 dates qui tiennent compte du calendrier des séances du Conseil communal.

Mme Pilet joindra au présent procès-verbal un calendrier des séances pour l'année 2022.

La Présidente remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et lève la séance à 21h50.

la Présidente :

la Secrétaire a.i. :

Laurie Willommet

Esther Pilet

Annexes : - Liste de suivi  
- Liste des membres  
- Courrier du 16 décembre relatif au calendrier de séances 2022